

## Conservation de la nature et dynamiques agricoles dans le territoire d'un Parc National: difficile convergence

Jacques Lepart, Céline Bonnel, Claude Lhuillier, Pascal Marty

### ▶ To cite this version:

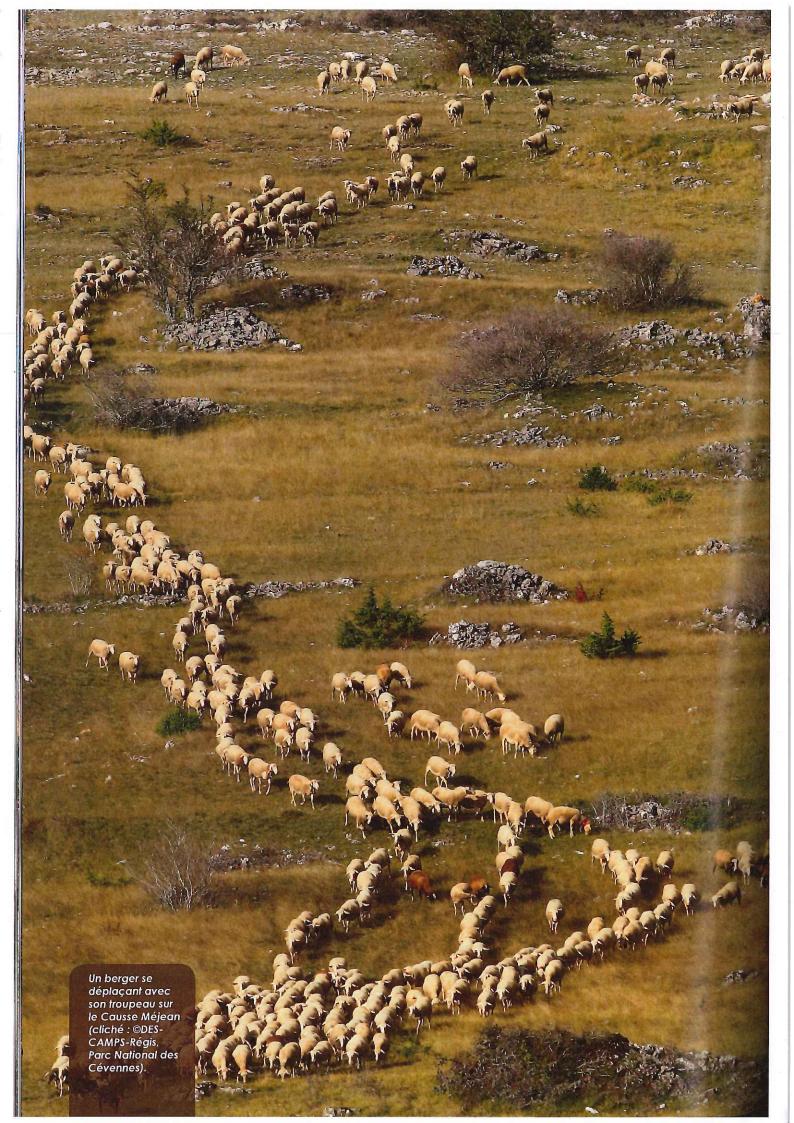
Jacques Lepart, Céline Bonnel, Claude Lhuillier, Pascal Marty. Conservation de la nature et dynamiques agricoles dans le territoire d'un Parc National: difficile convergence. Dynamiques Environnementales - Journal international des géosciences et de l'environnement, 2015, Les espaces naturels protégés sont-ils nécessaires?, 2015 (35), pp.125-141. 10.4000/dynenviron.1165. halshs-01421129

## HAL Id: halshs-01421129 https://shs.hal.science/halshs-01421129

Submitted on 8 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





## Conservation de la nature et dynamiques agricoles dans le territoire d'un Parc National : difficile convergence

Jacques Lepart<sup>1</sup>, Céline Bonnel<sup>2</sup>, Claude Lhuillier<sup>3</sup> et Pascal Marty<sup>4</sup>

#### Résumé/Abstract

Le Parc National des Cévennes a été créé en 1970 pour protéger les paysages, les modes de vie, les habitats et les espèces des « Hautes terres », celles qui étaient les moins peuplées de la région. Ces paysages, qui avaient autrefois été décrits comme ruinés par les activités pastorales, sont appréciés par les promoteurs du Parc pour leur originalité, leurs qualités esthétiques et une apparence de nature immuable. Parmi plusieurs options, le projet de conservation de l'état actuel est refenu. Au contraire d'autres Parc Nationaux, les activités humaines ne sont pas exclues de la zone centrale/cœur de parc. La conception de la gestion du Parc est ouverte à la prise en compte des activités humaines mais leur importance n'est, au moins au départ, pas clairement comprise et ces activités vont évoluer sous l'effet des politiques nationales ou européennes. Avec la mise en œuvre de cette gestion dans un petit territoire, des cultures professionnelles et des pratiques portées par des groupes divers (protecteurs, agriculteurs, forestiers, chasseurs...) se découvrent et se confrontent. La rencontre de ces cultures et de ces prafiques est compliquée par l'émergence de la politique d'aménagement du territoire, le soutien public aux pratiques agricoles productivistes et par la dynamique des exploitations agricoles qui en résulte. La gestion est accompagnée, et parfois éclairée, par la mise en place de nombreuses actions de recherche interdisciplinaires. Ce texte est une analyse des étapes de cette rencontre entre éleveurs et protecteurs de la nature, à partir de la fin du XIX° siècle, au moment des premières analyses environnementales de ce territoire et au tout début d'une transformation majeure de l'agriculture et des paysages des Cévennes/ de l'Europe de l'ouest.

Nature Conservation and agricultural interests in a National Park: a difficult convergence

The Cévennes National Park was created in 1970 with the aim of conserving landscapes, lifestyles, habitats and species in the less populated areas of the region. These landscapes had been previously described as ruined by animal rearing but were no longer despised. On the contrary they were praised for their originality, their beauty and their apparently unchanged nature. Among several options, the project of the Park is focused on the conservation of the current state. Unlike other National Parks, human activities are not excluded from the park's core area. The management principles of the Park includes a close interest paid to human activities. However – at least at the outset, their importance for conservation and landscape structure is not fully understood. These activities will evolve under the effects of national and european policies. When setting up a management system in a small area, the values and traditions of different groups (conservationists, farmers, forest owners and managers, hunters ...) have been brought together. The relationships between those diverses professional cultures were complicated by the emergence of a politics of territorial development, by public support for farmers and by the resulting changes in farm management. Several interdisciplinary research programs have accompanied and guided park management. This article analyses the phases in the encounters between farmers and conservationists from the end of the 19th century when the first environmental analyses of the territory were issued and when farming, in the Cévennes and more widely, in all western Europe, were at the beginning of a major tranformation..

Mots clés/Key-words

Conservation, nature, paysage, pastoralisme, dynamiques agricoles, Parc National des Cévennes.

Conservation, nature, landscape, pastoralism, agricultural dynamics, Cévennes National Park.

#### Introduction

Dans sa version la plus répandue, un parc national est une opération de sauvetage d'une portion de nature menacée par les activités humaines. Il résulte d'une négociation territoriale où différents acteurs finissent par trouver un compromis et par dessiner deux périmètres : celui d'une zone cœur, qui contient les espaces marqués par une très forte naturalité et faisant désormais l'objet d'une protection maximale, et celui

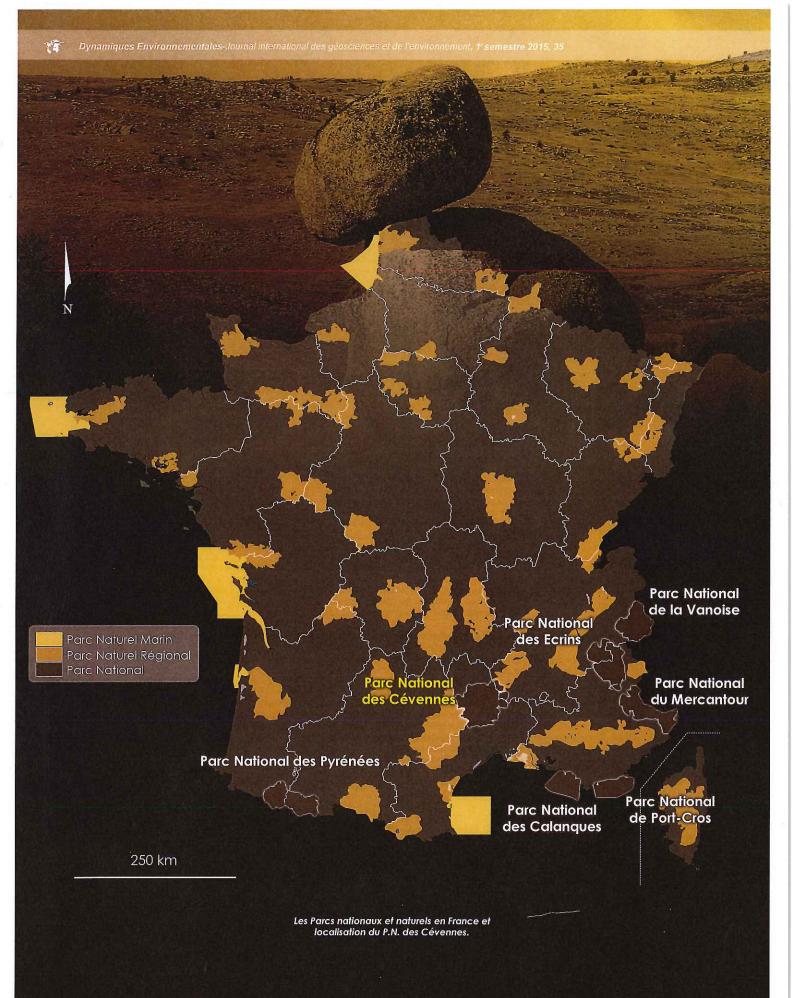
d'une zone de contact, où sont tolérées des activités humaines à faible impact, censées tamponner les effets des activités humaines qui, au-delà, animent l'espace socio-économique, si différent de l'espace naturel du Parc National. Le modèle français de Parc National correspond globalement à ce modèle.

Dès sa fondation, pourtant, le Parc National des Cévennes (PnC) est conçu en léger décalage par rapport à ce schéma.

CEFE-CNRS, UMR 5175, Université de Montpellier 3

Parc national des Cévennes
 Montialoux, 48000 Saint-Bauzile

<sup>4.</sup> ENS Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société





La zone cœur du PnC a été soigneusement découpée pour incorporer le minimum de hameaux habités, mais elle est néanmoins habitée de manière permanente. Elle est composée des hautes terres du Mont Lozère, du Bougès, de l'Aigoual et de la partie la plus élevée et la moins peuplée du Causse Méjean. De petites parties de versants et de vallées y ont été ajoutées pour assurer la continuité du cœur.

Au moment de la création du Parc, ces hautes terres sont vues comme des espaces sauvages, des déserts humains, de vastes et âpres solitudes. Sous l'influence du modèle américain des parcs, même si il était loin d'être unanimement prôné, la lecture dominante des espaces des parcs reposait sur une conception où l'attention était surtout portée aux espaces de nature.

Or, la mise en place du Parc a immédiatement conduit à la confrontation de cette représentation avec une réalité territoriale. D'abord, ce désert était habité par des personnes y pratiquant une agriculture que l'époque jugeait sans doute dépassée mais qui correspondait à des stratégies économiques, foncières, familiales, comme dans tous les espaces agricoles. Par ailleurs, ce désert vu comme un paysage naturel et en équilibre avec des pratiques quasi-immuables avait une historicité. Au cours de son histoire l'agriculture et l'élevage avaient été pratiqués selon des modalités très différentes et avec d'importants effets sur la morphologie des paysages et sur la faune et la flore qu'ils abritaient. Cette histoire n'était pas le long déroulé d'une adaptation heureuse des activités des habitants aux conditions naturelles. Les épisodes de crise d'érosion du XIXe siècle étaient encore visibles dans le paysage. Les opérations de reboisement également.

La connaissance de l'histoire et des types de régimes d'utilisation des ressources était nécessaire pour comprendre les caractéristiques du paysage mais aussi de la diversité biologique du Parc. Les activités d'agriculture et d'élevage ont produit les conditions dans lesquelles la biodiversité s'est maintenue. Même si l'exode rural et agricole avait réduit considérablement les densités humaines, la zone centrale du Parc était un espace socio-économique, avec ses dynamiques démographiques et culturelles. Cet espace n'était pas coupé du monde et les politiques agricoles nationales et européennes allaient le rappeler.

Le présent est caractérisé par la volonté de réconcilier agriculture et biodiversité dans un référentiel inspiré de l'agro-écologie. La compréhension des tensions entre dynamiques agricoles et conservation sur une échelle de temps pluri-décennale (1880-2015) est utile pour comprendre les enjeux actuels.

Ce texte a donc pour objectif d'analyser les interactions agriculture/biodiversité, sous un régime territorial passant d'un pilotage très limité à un très fort encadrement, notamment par l'administration du parc mais dans les conditions très particulières d'un territoire habité aux dynamiques fortement influencées par des processus exogènes au Parc. La méthode suivie consiste à proposer un découpage chronologique rythmé par des ruptures dans les modalités d'organisation de la production agricole et

qui isole plusieurs types d'interaction entre agriculture et biodiversité mais aussi entre catégories d'acteurs territoriaux, chacun porteurs de cultures et de références différentes.

### I- 1880-1950. Les Cévennes avant la création du Parc national : entre faible considération et condamnation de l'élevage

## A- Crise des systèmes agraires pré-contemporains (XIX°-milieu du XX° siècle)

Au XIXe siècle, les paysages sud-lozériens étaient dominés par des espaces ouverts utilisés de manière assez contrastée. Les parties basses et les causses étaient occupés par un système de polyculture-élevage dont le nombre d'animaux était limité par les ressources fourragères disponibles en hiver. Les parties hautes (Mont Lozère, Bougès, Aigoual) étaient des lieux de transhumance ovine pour des troupeaux provenant du Bas-Languedoc (Gard, Hérault). Les deux systèmes (sédentaires et transhumants) sont bien séparés pour des raisons foncières, et peut-être aussi sanitaires.

L'agriculture lozérienne reste assez peu ouverte sur l'extérieur pendant cette période. La production agricole est orientée vers l'alimentation de la population locale et l'élevage assure surtout le transfert de fertilité. La modernisation de l'agriculture est lente et les troupeaux utilisent largement des espaces semi-naturels (landes, pelouses). Les effectifs bovins augmentent légèrement sur la période et les effectifs ovins sont en très légère augmentation jusqu'au début du XX® siècle et décroissent ensuite jusque vers 1960.

La transhumance, vieux système remontant au moyen âge (Saussol, 1970), était encore très vivace au XIXe : la moitié du cheptel ovin du Bas Languedoc transhumait chaque année et le plus souvent (80% d'entre eux) gagnait les pâturages de Lozère au début du mois de juin et redescendait à la fin de septembre). 326 000 ovins séjournaient en Lozère selon Blanquet (1845-46). Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le système est déstabilisé par la crise phylloxérique (la vigne est déplacée dans les terres de plaine et la céréaliculture, grande utilisatrice de fumier, perd de son importance) mais aussi par le déclin de l'industrie drapière et par le développement des transports. Le troupeau, dont les principales fonctions étaient la production de laine et de fumier, perd de son importance et une régression d'un siècle commence. Le cheptel du Gard et de l'Hérault diminue d'un tiers entre 1852 et 1882. Les effectifs se stabilisent au début du XX<sup>e</sup> siècle et la descente reprend jusque vers 1950 où elle se ralentit pour recommencer à nouveau vers 1960. L'effectif est à partir des années 80 au moins dix fois plus faible qu'au début du XiXº. Il ne reste plus que 150 000 ovins transhumant en Lozère en 1902, 106 000 en 1927, 64 500 en 1930, 34 300 en 1963 (Saussol 1970) et 17 000 en 1974 (Saboulín-Bollena 1974).

En 1845, un peu plus de la moitié des ovins transhumants estivent dans le Sud de la Lozère dont 103 000 ovins sur le Mont Lozère (Blanquet, 1845-



46). Comme les productions du troupeau les mieux valorisées sont la laine et le fumier (migou), les éleveurs conservent le maximum de bêtes ; Saussol indique que la charge est de deux à quatre moutons par hectare (ce qui est peut-être inférieur à la réalité puisque la surface de la zone d'estive du Mont Lozère est estimée à 20 000 ha). L'enjeu est considérable pour les propriétaires et les éleveurs qui connaissent bien la capacité d'accueil des propriétés ou des parcelles (Saussol, 1970). La charge est telle que la végétation est presque totalement consommée et les bergers brulent, en septembre, juste avant leur départ les rares zones de refus pour préparer le pâturage de l'année suivante ; il s'agit de feu à la matte (une touffe ou une cépée, en occitan), de superficie limitée. L'effectif des transhumants du Mont Lozère diminue probablement au rythme de celui de la Lozère ; en tous cas, il a diminué de moitié en 1902 et il ne reste plus que 15 000 bêtes en 1969 (Saussol, 1970). Leur remplacement par un cheptel local n'intervient que partiellement et tardivement : les effectifs ovins lozériens n'augmentent qu'à partir des années soixante et les bovins ne sont mentionnés qu'à partir de la même époque (Nègre, 1932) indique qu'il faudrait des améliorations pastorales pour qu'ils puissent pâturer les pelouses du Mont Lozère et Calvié (1936) ne les mentionne pas.

A cause de la diminution de charge animale, les refus de pâturage deviennent plus fréquents ; le genêt purgatif ou la callune, et localement la forêt, s'installent. Les mises à feu d'automne, les seules possibles pour les bergers transhumants, deviennent plus risquées, ce d'autant plus que, même limités en surface, quelques reboisements ont été réalisés ; concernant des surfaces plus vastes, les feux pastoraux peuvent entrainer de l'érosion en cas de précipitations de type cévenol.

### B- Le Reboisement des Terrains de Montagne et l'émergence de l'écologie

Les forestiers et les géobotanistes ont échangé et partagé des connaissances et leurs positions ont longtemps été proches. Les forestiers ont l'antériorité et des responsabilités directes. Fabre, le reboiseur de l'Aigoual, s'installe en Lozère en 1867 et commence à reboiser en 1875. Flahault, géobotaniste, arrive à Montpellier en 1880 et explore presque tout de suite le territoire languedocien. Il rencontre Fabre en 1887. Bien que celui-ci soit souvent présenté comme un forestier social, attentif aux populations locales (Flahault, 1913), les reboisements qu'il réalise contribuent à réduire l'importance de l'élevage dans le massif de l'Aigoual. Le volet social de son action est surtout lié au recrutement d'habitants de la région pour replanter et à des tentatives de préservation des meilleures terres agricoles, souvent infructueuses, les grands propriétaires préférant, du fait de la crise de la transhumance, se séparer de l'ensemble de leurs terrains. Les idées de Fabre sur l'élevage sont probablement proches de celles de Flahault (1911) :

« Il y a de cela trente ans ! J'entendais parler de restauration des montagnes et j'entendais crier haro sur le mouton ; mais porté par instinct à ne pas me contenter des opinions d'autrui, je poursuivais une enquête discrète et personnelle sur les transhumants

et leurs bergers. Je venais justement de découvrir ce jour-là qu'un troupeau de 3 000 moutons était gardé par trois enfants de sept à douze ans ; les bergers, gardiens responsables du troupeau, s'étaient loués dans la vallée pour faucher les foins. J'ai dans mes carnets, noté pas mal de faits plus édifiants sur les « Rois de la montagne ».

« L'orage m'avait atteint. Sous un ciel d'ardoise, je dévalais vers le bourg le plus prochain. La grêle et la foudre faisaient rage quand j'arrivais au Pont-de-Montvert [au cœur du futur parc des Cévennes]. Je fus tout étonné d'apercevoir le pont gardé par un pandore et son chef : « Vite, vite, me criait-on, ou vous ne passerez plus ! ». Je passai, le pont ne fut pas emporté ce jour-là. Cependant, en dépit de l'orage, je demeurais. Je vis l'horrible lave arriver et monter menaçante ; je vis l'affreuse boue engloutir et briser les arbres des berges. Sous mes pieds, je sentis les formidables coups de bélier des blocs battant les rives avec le bruit sourd de l'artillerie de siège. A l'aube du lendemain, à la place des carrés de légumes et des prairies que j'avais entrevus seulement un instant s'étendait une grève de pierres et de limon ; le pays se lamentait ».

Ces lignes, qui s'inscrivent dans un plaidoyer pour la création du Parc national de l'Oisans (le futur Parc des Ecrins), résument, de manière imagée, la façon dont la relation entre pâturage et eau était abordée depuis la mise en place du Reboisement des Terrains de Montagne. C'est l'eau, que la forêt ne retient plus, qui érode les sols et emporte parfois les habitations, c'est aussi l'eau qui ne s'infiltre plus dans les sols et les nappes phréatiques et qui n'est plus disponible pour les activités humaines. La période correspond, en France, à une phase de modernisation de l'agriculture et le pastoralisme, considéré comme une activité de cueillette, apparaît suranné.

Flahault utilise souvent les notions de vocation forestière ou agricole mais pas celle de vocation pastorale (elle pourrait, pour les Cévennes, se limiter à l'étage alpin). La vocation forestière est soit un constat, la dynamique naturelle de la végétation conduirait à un état forestière, soit une norme, l'utilisation du territoire doit être forestière. En passant d'un registre à l'autre, le naturel devient norme. Pour Flahault, « la forêt est de l'ordre de la nature » ce qui est discutable pour des reboisements de conifères, parfois exotiques! Et, dans la forêt, il n'y a pas de place pour les grands herbivores ce qui est aussi discutable (Vera, 2000). Le procédé est surtout rhétorique, dans un contexte où Flahault milite pour la restauration des forêts et souhaite faire reconnaître l'importance de la géobotanique.

Une conséquence de cette position est la disqualification des éleveurs (surtout des bergers); l'élevage n'aurait lieu d'être que dans les zones agricoles de plaines. Avec la régression de l'élevage, ce discours devient inadapté et les forestiers et les géobotanistes l'abandonnent rapidement. Dès les années vingt, des forestiers cherchent à réaliser des améliorations pastorales en zone de montagne et à donner une place au pastoralisme (Hulin, 1930, 1931). Il s'agit à la fois de reconnaître les sociétés rurales de montagne et de les faire entrer dans la modernité

**T** 

en leur apportant les compétences des agronomes. Ducamp¹ (1932), conservateur des eaux et forêts à Nîmes, s'inscrit dans cette démarche et l'applique aux Cévennes; l'administration forestière doit s'investir dans ce domaine pour lutter contre la dépopulation. Ducamp travaille avec un géobotaniste de Montpellier, Kuhnholtz-Lordat qui propose la notion d'équilibre agro-sylvo-pastoral dans une série de livres ou d'articles (1938, 1945,...). Il ne s'agit plus de respecter une vocation aussi naturelle soit-elle mais de combiner différents usages du sol dans un paysage en se plaçant dans une optique d'amélioration pastorale (apports d'engrais...).

De manière moins directe, Braun-Blanquet, en décrivant dans un même système de classification les communautés végétales, qu'elles soient utilisées pour la production forestière ou pour l'alimentation du troupeau, requalifie implicitement ces habitats et les éleveurs (Pavillard, 1935).

La position ne change plus : la plupart des géobotanistes, des biogéographes ΟU phytosociologues restent sur cette ligne. Elle s'exprime aussi clairement chez les forestiers de l'Ecole de Nîmes. Ainsi, Joubert (1937), forestier membre de l'école de Nîmes, écrit que le Parc national, contrairement à la réserve naturelle, doit permettre la coexistence de deux tendances évolutives (qu'il appelle forestière et steppique, la seconde étant liée à l'élevage) et « si possible offrir des diversités climatiques assez grandes ». Pour Joubert, les situations qui sont loin de l'équilibre, du climax forestier sont nécessaires au maintien de nombreuses espèces, il anticipe des théories écologiques proposées une trentaine d'années plus tard autour des notions de perturbation et de nonéquilibre. Pour la France, il propose de mettre en place trois parcs dans des régions montagneuses situées à cheval entre influences méditerranéenne et continentale ; parmi eux, le Parc des Cévennes, centré autour du Mont Lozère. Les positions des autres forestiers sont parfois floues et passent d'affirmations proches de celles de Flahault à d'autres plus proches de celles de Ducamp.

# II- 1950-1970 Quelle place pour l'élevage dans un territoire en mutation ?

#### A- L'agrosylvopastoralisme

Dans les années qui suivent la seconde guerre mondiale, l'agrosylvopastoralisme (plus loin ASP ou EASP pour équilibre agrosylvopastoral) prend une place importante dans les conceptions de la gestion des territoires de montagne (Nougarède, 1994). C'est le thème principal d'un voyage d'études de forestiers européens organisé par la FAO dans le sud du massif central (FAO, 1956). Ils font étape dans le massif de l'Aigoual où Guinier rend hommage à Fabre et Flahault présentés, de manière assez discutable, comme initiateurs de l'ASP et Galzin parle des arboretums qu'ils ont réalisés. L'étape suivante est consacrée au

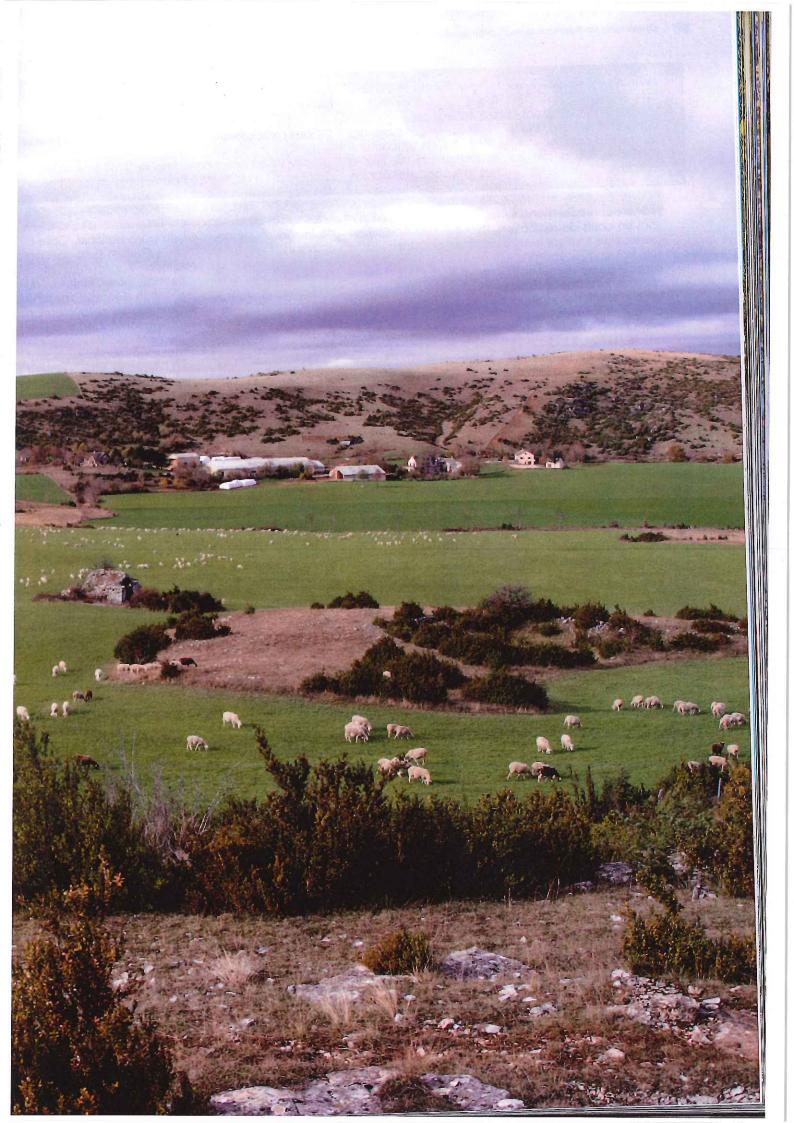
1. Ducamp est l'initiateur de l'école de Nîmes, mouvement qui regroupe des forestiers souhaitant utiliser les processus naturels dans la gestion des forêts méditerranéennes; voir Mure et Lepart (2005) pour plus d'informations.

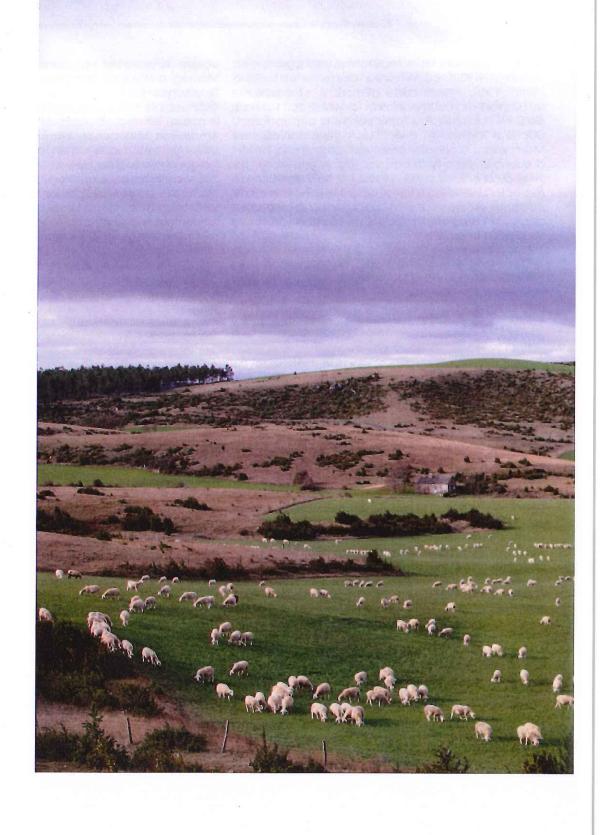
causse Méjean. Les trois autres journées ont lieu en Montagne Noire où l'on présente des projets d'ASP. Quelle que soit la bonne foi des uns et des autres, l'ASP semble laisser peu de place au pastoral. Ainsi, le causse est abordé, soit sous l'angle du reboisement et de son rôle contre l'érosion éolienne (rapport de l'ingénieur des eaux et forêts Clave intitulé Les possibilités forestières des causses ), soit sous l'angle des techniques de sous-solage (rapport de Monjauze, qui sera le premier directeur du Parc, et qui propose, sur la base de son expérience algérienne, d'employer sur les causses des techniques de préparation du sol apparentées au broyage de cailloux aujourd'hui d'utilisation assez courante. En Montagne Noire, où l'ingénieur Prax présente ses réalisations en matière d'ASP, on discute longuement du reboisement des tourbières et Monjauze propose, sans convaincre, de remodeler les tourbières au bulldozer pour en permettre le reboisement. L'accent est généralement mis sur la maitrise des milieux par le reboisement ou par la création de prairies artificielles et tout ce aui compose avec le système naturel, qui cherche à le piloter, comme le pastoralisme ou la gestion de la reforestation spontanée est passé sous silence.

Le voyage a commencé à Nîmes dans les locaux de la compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc (plus loin BRL) dont le directeur Philippe Lamour<sup>2</sup> explique longuement les objectifs et les réalisations. L'aménagement du territoire doit permettre de « revitaliser et revivifier la vie régionale et de l'administrer plus directement ». BRL concentre son activité sur l'irrigation de la plaine mais s'intéresse aussi aux arrières pays et à leur complémentarité avec la plaine. Pour les montagnes, il s'agit, dans la lignée du RTM, de favoriser le reboisement (en partie pour réguler les écoulements d'eau et protéger la plaine d'inondations brutales) et le développement du tourisme estival et hivernal. A moyen terme, l'essentiel des ressources des populations serait issu des produits du reboisement, le tourisme et l'élevage apportant surtout des compléments (CRPEE et BRL, 1955). L'idée est donc de trouver un équilibre agro-sylvo-pastoral en délimitant soigneusement les terrains à vocation forestière de ceux qui, au moins transitoirement, conserveraient une vocation pastorale (délimitation confiée à BRL par l'administration des eaux et forêts ; Lamour, 1956). BRL intervient en lien avec les services agricoles et ses relations sont étroites avec le Centre Régional de la Productivité et des Etudes Economiques (CRPEE; CNRS) de Jules Milhau. Bien qu'il y ait consensus pour reboiser les montagnes, les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs. La reforestation se heurte à la fragmentation de la propriété et à la persistance de droits de pacage pour lesquels il est devenu difficile d'identifier les ayant-droits (Bieau, 1955).

Le projet de Parc n'est pas mentionné dans ces documents des années cinquante. Mais dans les années soixante, BRL et le CRPEE soutiennent le principal groupe œuvrant pour la création du Parc, en publiant ses articles ou en subventionnant ses brochures.

<sup>2.</sup> A titre personnel, le président de BRL, Philippe Lamour, est engagé dans la réalisation de sentiers de grande randonnée dans les Cévennes avec son ami le docteur Paul Cabouat, un pionnier de la randonnée.





TÎ.

Outre les économistes du CRPEE, quelques chercheurs travaillent sur le territoire du Parc dans la période concernée : Braun-Blanquet compare la végétation du Mont Lozère à celle de l'Aigoual; Vanden Berghen (1963) décrit la végétation des grands causses et des vallées qui les encadrent, il termine son article par la proposition de sites à conserver. D'autres recherches sont conduites dans le contexte du reboisement : Cote (1967) constate qu'un nouvel équilibre mouton-forêt se met en place et prône des reboisements sylvopastoraux dont certains sont en cours de réalisation. Thiault (1968) écologuepastoraliste soutient le reboisement à condition qu'il soit limité, qu'il épargne les meilleures terres et soit associé à une intensification de la production dans le reste de l'espace. Il souligne l'intérêt des arbres pour la production herbagère et envisage la création d'un curieux carroyage forestier (une sorte de bocage) qui multiplierait les contacts herbe-arbre. Dans un autre article (1970)3, il indique que l'abandon de l'élevage traditionnel lui semble inéluctable et il propose le ranching comme alternative.

## B- Un parc, deux projets : le projet forestier et le projet culturel

Maitre Bieau, avec l'association du Parc Cévennes Lozère, est le promoteur le plus actif et le plus constant d'un Parc. Il présente ce projet dans une partie de sa thèse (1955) sur l'équilibre agrosylvopastoral dans la région floracoise dont il écrit un résumé (1956) pour la revue d'économie méridionale dirigée par Jules Milhau (avec une annexe intitulée « Florac, Parc National »). Il s'inscrit clairement dans le courant aménagiste avec une forte orientation vers le reboisement. L'EASP est conçu à l'échelle régionale et privilégie la forêt : vallées cultivées, causse pastoral et forêt dans tout le reste de la zone ; la thèse porte en fait sur le Fonds Forestier National ; l'existence de l'élevage est évoquée mais plutôt comme un héritage encombrant du passé dont il faut, au moins transitoirement, s'arranger.

L'année suivante, l'association du Parc national culturel des Cévennes (que Bieau anime) publie « le parc national culturel des Cévennes » dans lequel il est indiqué que sur les 107 000 ha du projet de parc, les bois occupent 23 220 ha (dont 15 663 sont issus de reboisement), les landes 58 000 ha, les prés 6 420 ha et les cultures 19 300 ha. Pour Bieau, les 58 000 ha de landes sont à reboiser.

Cet article, plus disert que le précédent sur les dimensions culturelles et historiques du Parc, s'inscrit dans une alliance fluctuante entre les tenants d'un parc forestier et les tenants d'un parc culturel (cf Basset, 2010). Ceux-ci ont des objectifs plus variés et moins matériels que ceux de Bieau; il peut s'agir de préserver des dérives de la modernité et du tout économique une société rurale encore traditionnelle, de permettre un renouveau spirituel, de promouvoir les idées écologiques et des modes de vie plus respectueux de la nature, de préserver des paysages sauvages, de vastes espaces ouverts naturels ou

de mettre en évidence la richesse de l'histoire d'un territoire. L'élevage n'est pas absent de leurs écrits mais n'est pas structurant:

#### C- Vers l'officialisation du Parc national des Cévennes

La loi sur les parcs nationaux de 1960 et son décret d'application donnent à l'administration forestière un rôle majeur en matière de création de Parcs nationaux. Mais, pour le Parc des Cévennes, la société civile reste le principal acteur jusqu'en 1966, date d'installation de la mission de création du parc national. Celle-ci publie en 1967 une brochure « Pour un Parc national des Cévennes » qui considère l'agriculture et le pastoralisme comme moribonds sur le territoire du futur Parc et acte leur disparition. Elle entraîne une forte opposition de la société locale à la création du parc et marque probablement le début d'une mobilisation pour le redéploiement de l'élevage sur le territoire cévenol. Bien que les idées exprimées soient proches des siennes quant à l'élevage, elles suscitent l'ironie de Bieau (1968) pour leur forme trop explicite et leur manque de prise en compte des particularités du contexte cévenol.

Durant cette période, les groupes mobilisés pour la création du Parc n'imaginent pas que l'élevage ait un rôle important à jouer : au pire, on le suppose moribond, au mieux, on considère qu'il s'agit d'une activité ancestrale, une composante de la vie rurale dont on souhaite, sans véritable engagement, le maintien. Les tenants des vastes paysages ouverts ne perçoivent pas clairement que l'agriculture est largement responsable de leur ouverture et que l'élevage contribue à leur entretien. Les tenants de la reforestation ne disent pas et, peut-être, ne se rendent pas compte que la reforestation (spontanée) des Cévennes est en marche et qu'il n'est nul besoin de planter des conifères pour que les paysages se couvrent de forêts. Les écologues en sont probablement tout à fait conscients, mais, outre qu'ils s'intéressent souvent à d'autres problèmes (classification des groupements végétaux...), leurs voix, sans le concours de la puissante organisation du RTM, ne portent pas.

## III- De la création du parc à nos jours l'institutionnalisation de la conservation de la nature et la modernisation de l'agriculture

#### A- Evolution des systèmes d'élevage sur les hautes terres du Parc National des Cévennes 1970-2010

En 40 ans, de 1970 à 2010, dans les quatre cantons lozériens qui couvrent l'essentiel de la zone centrale (Barre-des-Cévennes, Florac, Meyrueis, Le Pont-de-Montvert) le nombre total d'exploitations agricoles a diminué de 62 % tandis que leur superficie moyenne est passée de 58 ha à 118 ha. Cette concentration des exploitations a été très forte sur les Causses, où il y a peu d'obstacles à la mécanisation, plus modérée dans les Cévennes et sur le Mont-Lozère (tableau 1).

Si le nombre d'élevages a fortement diminué, le cheptel a augmenté de manière importante. Le nombre total d'UGB (unités gros bétail) a ainsi progressé de 65 % sur ces quatre cantons ; soit une

<sup>3.</sup> Il est publié dans une brochure éditée par le CEFE, le SCV et la Mission de création du Parc dans le cadre de l'année internationale pour la conservation de la nature. Elle se conclut par « la politique de l'abandon absolu constitue vraisemblablement une erreur, et la recherche des conditions « naturelles » une vue de l'esprit... ».



RGA	197	0	1979		1988		2000		2010		evo 2010/1970	
CANTONS	nbre exploitations	SAU moyenne										
irre des cévennes	180	44	147	39	100	54	86	47	75	41	-58%	-7%
orac	368	44	262	58	166	91	116	124	108	128	-71%	192%
eyrueis	119	131	78	175	68	206	64	179	52	227	-56%	73%
Pont de Montvert	129	53	106	69	94	77	76	92	71	103	-45%	93%
tal	796	58	593	71	428	98	342	108	306	118	-62%	1,01

tableau 1 : Nombre d'exploitations et surface agricole utilisée moyenne dans les cantons où est implanté le Parc

RGA	19	70	20	10	evo 2010/1970		
CANTONS	UGB totaux	moyenne UGB par expl.	UGB totaux	moyenne UGB par expl.	UGB totaux	moyenne UGB par expl.	
Barre des cévennes	1182	7	1554	21	31%	216%	
Florac	2304	6	4401	41	91%	551%	
Meyrueis	1692	14	2867	55	69%	288%	
le Pont de Montvert	1418	11	2037	29	44%	161%	
Total	6596	8	10859	35	65%	328%	

tableau 2 : Nombre d'unités gros bétail par canton et moyenne par exploitation.

	1970					2010					évolution 1970-2010				
	UGB	UGB	UGB	UGB	TOTAL UGB	UGB	UGB	UGB	UGB	TOTAL UGB	luca	uan	LICE	LICE	TOTAL USD
	EQUINS	BOVINS	A TOTAL CONTRACT	CAPRINS	White Mark Brown and	EQUINS	BOVINS	OVINS	CAPRINS	HERBIVORES	EQUINS	UGB BOVINS	UGB OVINS	UGB CAPRINS	HERBIVORES
arre des Cévennes	25	239	754	163	1182	86	328	793	312	1519	242%	37%	5%	91%	29%
orac	24	689	1449	143	2304	69	1988	1877	355	4290	192%	189%	30%	149%	86%
eyrueis	0	140	1535	17	1692	118	328	2252	107	2805		135%	47%	511%	66%
Pont de Montvert	29	1187	130	72	1418	107	1657	123	113	2000	270%	40%	-6%	56%	41%
otal	78	2254	3868	396	6595	380	4302	5046	887	10614	388%	91%	30%	124%	61%

tableau 3 : Nombre d'UGB par catégorie de cheptel.

RGA	19	70		1979		1988	20	00	isib	2010	evo 20	10/1970
CANTONS	SAU ha	Terres labourables ha	SAU ha	Terres labourables ha	SAU ha	Terres labourables ha	SAU ha	Terres laboura bles ha	SAU ha	Terres labourables ha	SAU ha	Terres labourables ha
irre des cévennes	7917	215	5718	217	5379	222	4019	207	3058	206	-61%	-4%
orac	16112	1062	15156	995	15140	1059	14373	1309	13784	1552	-14%	46%
eyrueis	15626	1163	13668	1088	14009	1226	11441	1465	11827	1685	-24%	45%
Pont de Montvert	6900	212	7361	201	7229	156	7018	93	7314	145	6%	-32%
tal	46555	2652	41903	2501	41757	2663	36851	3074	35983	3588	-23%	35%

tableau 4 : Importance des terres labourables dans la surface agricole utilisée (SAU) des quatre cantons lozériens où est implanté le Parc.

multiplication par 4 du cheptel moyen par élevage (tableau 2).

Cette concentration a eu lieu au même rythme dans les 4 cantons que dans l'ensemble de la Lozère où, de 1970 à 2010, 63% des exploitations ont disparu; la tendance était déjà en cours au moment de la création du Parc (disparition de 39% des exploitations lozériennes entre 1955 et 1970).

Globalement, l'élevage bovin-viande fournit la moitié de l'augmentation des UGB de 1970 à 2010 sur les quatre cantons du Parc et les ovins (lait et viande) 30% (tableau 3). L'augmentation du cheptel a été continue et générale, pour les bovins et pour les ovins jusqu'aux années 2000. Depuis, on observe un tassement des productions animales.

L'augmentation du cheptel a nécessité un accroissement des terres labourables, pour produire les céréales et les fourrages nécessaires à l'alimentation du bétail. Jusqu'en 1980, la régression de la surface labourable, entamée à la fin du XIXème siècle, se poursuit et c'est seulement à partir des années 1990 que les surfaces remises en culture deviennent supérieures aux surfaces abandonnées. Le phénomène concerne d'abord les Causses (entre 1979 et 2010, 1 100 ha sont remis en culture sur les cantons de Florac et Meyrueis dont la sole cultivable de 2010 représente 13 % de la SAU) et plus tardivement pour le Mont-Lozère (canton du Pont-de-Montvert) où les surfaces cultivables diminuent jusqu'en 2000 puis augmentent légèrement. Dans les Cévennes (Canton de Barre-des-Cévennes), le solde des abandons et des défrichements est nul (tableau 4).



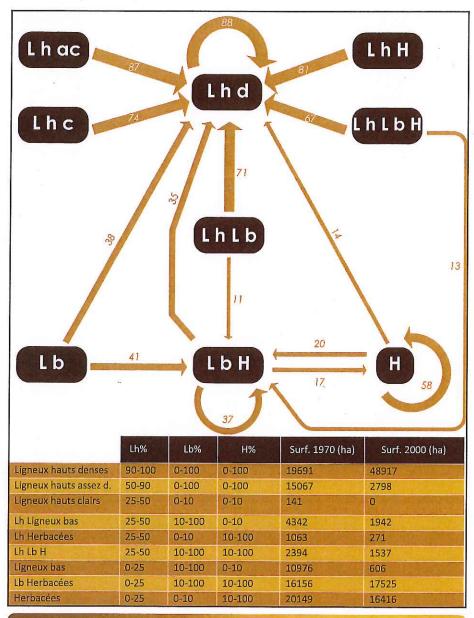


figure 1 : Dynamique de la végétation entre 1970 et 2000. Le graphe représente les transitions entre tormations végétales supérieures à 10% (plus de 10% d'une tormation végétale a été remplacée par une autre. La fermeture de toutes les formations végétales où des ligneux hauts étaient présents en 1970 est le phénomène dominant ce qui montre que la dynamique était enclenchée depuis longtemps.

La dynamique agricole n'a pas été clairement plus importante dans le territoire du Parc (sur la base des 4 cantons) que dans le reste de la Lozère<sup>4</sup>. Mais, Rieutord (1992) montre que la population y a augmenté alors qu'elle stagnait dans le reste de la Lozère ce qu'il explique par l'installation de néo-ruraux, le développement d'une activité de transformation agro-alimentaire et la commercialisation en vente directe.

#### B- Les changements de paysage

Le PnC a cartographié l'occupation des sols de la zone coeur en 1970 et 2000. Les formations ligneuses hautes denses (couvertes à plus de 90% par des ligneux hauts (>2 m) ) sont passées de près de 22% à plus de 54%. Cette fermeture du milieu s'est faite

pour l'essentiel dans des zones où les arbres étaient déjà installés (couvert des ligneux hauts compris entre 25 et 90%; figure 1) dont les ¾ sont devenues denses. Une grande partie des formations ligneuses basses ont disparu au profit de mélanges ligneux bas et herbacées ou de formations ligneuses hautes denses. Les formations herbacées (dont les cultures) ont légèrement diminué et les mélanges ligneux basherbacées ont très légèrement augmenté. 35 à 40% de l'espace continue donc à être relativement ouvert alors que 60% est forestier.

Le paysage tend ainsi à s'organiser autour de deux composantes très différentes (d'un coté des forêts denses et de l'autre une mosaïque d'espaces ouverts, cultures, pelouses ou landes herbacées). La progression de la forêt est largement la continuation d'un processus engagé dès la fin du XIX° siècle.

<sup>4.</sup> Selon H. Durand-Gasselin qui s'appuie sur le rapport de l'IARE la diminution du nombre d'exploitations dans le Parc (23%) est inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble du département (40-50%).



## C- La politique agricole du Parc dans un contexte de transformation des systèmes d'élevage

### 1- 1970-1990 : Maintenir le nombre d'exploitants

A la création du Parc en 1970, la zone centrale compte 537 habitants. 83% de cette population est agricole (Mousset, 1992). Si, dans la période précédente, l'agriculture ne fait pas partie des préoccupations des promoteurs du projet de Parc, les réalités et les volontés locales amènent rapidement le Parc à la placer au cœur de sa politique. L'objectif est le maintien du nombre de paysans, maintien présenté comme la principale réponse aux enjeux de préservation qu'ils soient culturels, paysagers ou naturels

La politique agricole proposée à la création du Parc par les acteurs locaux et représentants de l'administration (Mazenot et al., 1970)<sup>5</sup> s'inspire des idées des aménageurs (cf. supra); elles visent surtout à assurer un revenu pendant la phase de développement du tourisme qui doit devenir le véritable moteur de développement économique du territoire, l'agriculture lui étant subordonnée. Le projet initial du Parc s'organise autour du maintien des agriculteurs et du développement du tourisme. Les agriculteurs sont davantage considérés comme des jardiniers du paysage ou de la nature que comme des producteurs<sup>6</sup>.

Ce rôle est d'emblée refusé par les responsables agricoles locaux qui privilégient la fonction de production. Monjauze, premier directeur du Parc, comprend que le Parc n'a pas d'autre choix que de se mettre au service du développement local (Mousset, 1992) et lance un véritable « pari agricole ». Une collaboration étroite entre l'établissement et la SAFER (première SAFER départementale de France) se développe pour la mise en œuvre des actions agricoles.

« Les satisfactions à apporter aux paysans de la montagne sont de trois ordres : matériel, écologique [le terme renvoie aux équipements du type route, électricité, eau, téléphone...] et social »...« Non seulement l'établissement public ne peut se passer des paysans mais, compte tenu de la consistance du Parc, il réclame leur présence, leur maintien et par conséquent la restauration totale de leur statut » (Montjauze, 1974).

Le décret de création du Parc définit un cadre règlementaire compatible avec la future politique agricole, confirme la place et le rôle de l'agriculture : libre exercice de l'activité agricole, pastorale et forestière (article 4), libre exercice de la cueillette, qui constitue un complément de revenu parfois important, pour les propriétaires et ayants droits (article 5) ce que Monjauze (1971) considère ironiquement (« encore que d'en parler semble une plaisanterie »), possibilité d'intervention de l'établissement public pour des opérations d'amélioration des conditions d'exploitation

5. Mazenot, Monod, Saboulin-Bollena, Brager, Delmas, De Montalgnac, Martinel (février 1970). Les agriculteurs et le Parc national des Cévennes ; éléments d'une politique contractuelle de participation aux activités du Parc.

6. Rapport Vedel 1969.

agricole, pastorale et forestière(article 8), dérogation pour les travaux et constructions agricoles (article 20).

Pour garantir le maintien et l'épanouissement des agriculteurs, les politiques agricoles portées par le Parc ont pour objectifs l'amélioration des conditions de vie et de la rentabilité de la production (dans le respect de l'environnement avec la négociation d'un plan d'environnement à l'échelle de l'exploitation), la réduction de la pénibilité du travail, le développement de complément de revenus para-agricoles (contrats dits Mazenot permettant aux agriculteurs de réaliser des travaux divers liés à l'environnement et au tourisme). L'accueil touristique occupe une place importante : opération hameaux qui comprend la restauration du patrimoine rural et la création de gites ruraux, l'aide aux surcoûts architecturaux. La mise en place d'une animation culturelle locale vise à réduire l'isolement.

D'autres opérations ponctuelles de cette période ont un succès aujourd'hui reconnu: promotion de l'élevage de la vache Aubrac auquel le Parc contribue grandement et concrètement (Guerrini, 1995) ; sauvegarde de la race cévenole de brebis Raïole ; élevage du cheval d'endurance...

Par ailleurs, quelques opérations d'achat de foncier sont mises en œuvre: sur le Mont Lozère, le Parc rachète à la SAFER 2 000 ha (secteur de Mas Camargue, Hôpital, Gourdouze, Bellecoste) qui associés à 5 000 ha de terrains domaniaux sont aménagés et mis à disposition, par bail emphytéotique, de l'élevage bovin et plus marginalement ovin.

La politique du Parc ne vise pas directement à l'intensification de l'agriculture mais y contribue. L'intensification est puissamment relayée par la politique agricole de la Lozère (DDA 1972) préfigurée par le plan d'aménagement rural global du Causse Méjean (1968). Elle est pilotée par l'Etat dans le cadre de sa politique de rénovation rurale, et coordonnée par la DDA et la SAFER Lozère parfois avec la collaboration du Parc. Il s'agit de réaliser des équipements de base (eau, téléphone, route...) et de soutenir la modernisation des exploitations agricoles. Après la création du Parc, les politiques nationales et européennes de soutien à l'agriculture et à la ruralité prennent de plus en plus d'importance (indemnité spéciale montagne en 1974, prime compensatrice ovine en 1984, prime à la vache allaitante en 1980, prime aux céréales et prime à l'herbe en 1992). Ces primes, souvent sans contrepartie environnementale mais toujours liées selon des modalités diverses, à la superficie et à la taille du troupeau, représentent jusqu'à 50% du chiffre d'affaires des exploitations. Elles déterminent les choix des éleveurs qui cherchent aussi à augmenter la productivité du travail, rendue obligatoire par l'accroissement de la taille des troupeaux, la disparition de la main d'œuvre salariée et la réduction de la main d'œuvre familiale ce qui passe, le plus souvent, par l'intensification et le délaissement des parcours (figure 2).

Le projet agricole du Parc réussit au-delà des espérances. L'agriculture se développe, s'intensifie (sans toutefois changer totalement de système).

9	=		-	=
ĸ		٥.	e,	
ĸ	¥	u	1	

		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
	1900-1950	1950-1980	1980-2000	2000-2015		
Forces motrices	Exode rural Révolution industrielle	Modernisation de l'agriculture Politique agricole commune (1962) Baisse des prix Politique de la Montagne (1974)	PAC: Diminution des prix augmentation des aides directes à la production Mesures agri-environnementales (1990) Continuation des tendances de la période précédente	Continuation des tendances de la période précédente Sècheresses à répétition		
Processus socio- techniques	Faible mécanisation Elevage traditionnel Peu d'intrants STH /SAU élevé	Améliorations foncières Cultures fourragères Nouvelles techniques de récolte Mécanisation Fertilisation Amélioration génétique	Continuation des tendances de la période précédente	Continuation des tendances de la période précédente		
Fonctionnement des exploitations	Importante main d'œuvre familiale Nombre élevé d'EA Taille limitée des surfaces et des troupeaux.	Diminution du nombre des EA Augmentation de la taille des troupeaux Diminution de la main d'œuvre familiale	Continuation des tendances de la période précédente Avancée des mises bas vers le début de l'hiver Augmentation des pâturages cultivés	Continuation des tendances de la période précédente		
Objectifs des éleveurs	ASSURER L'AUTONOMIE PAR LA FLEXIB ILITE DE LA PRODUCTION		AUGMENTER LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL  AUGMENTER LES STOCKS FOURRAGERS  AUGMENTER LES TERRES CULTIVABLES			
Pâturage / Stocks	P>S	P=S	P <s< td=""><td>P&lt;<s< td=""></s<></td></s<>	P< <s< td=""></s<>		

figure 2 : Evolution relative de la part du pâturage et de l'utilisation du stock fourrager par l'élevage dans le territoire du Parc. Les parcours qui avaient une place encore prépondérante en 1970 deviennent aujourd'hui accessoires pour une partie des éleveurs. En blanc : éléments nouveaux et essentiels de chaque période ; en gras : principaux objectifs.

SAU surface agricole Utilisée

PAC Politique Agricole Commune

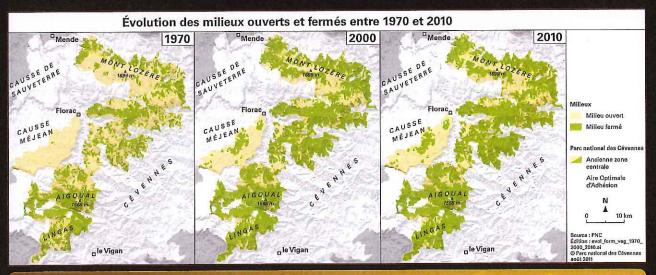


figure 3 : Évolution de la végétation entre 1970 et 2010 dans le cœur du Parc national des Cévennes ; milieux ouverts (Lh<25%) et milieux fermés (Lh>25%).

EA = exploitations agricoles

STH Surface toujours en herbe (prairies naturelles, landes et pâtures)



Elle s'autonomise par rapport à l'orientation multifonctionnelle souhaitée par le Parc. Mais au plan environnemental, les conséquences négatives de l'intensification commencent à apparaître : abandon des parcours et emboussaillement, défrichements de pelouses, drainage de tourbières, , eutrophisation des nappes phréatiques...

#### Recherches interdisciplinaires (encadré)

La présence du Parc contribue grandement à réduire l'isolement lozérien. C'est particulièrement clair dans le domaine de la recherche. Plusieurs équipes de chercheurs choisissent le Parc comme objet et terrain d'étude le plus souvent dans le cadre de programmes interdisciplinaires. Ces recherches sont menées dans le contexte de l'étude des conséquences de la déprise agricole et rurale ; elles apportent une meilleure connaissance de la société locale et de ses pratiques. Ces recherches portent principalement sur l'agriculture et l'élevage des régions les plus emblématiques du Parc (causses, croupes du Mont Lozère et du Mont Aigoual). La recherche s'est moins portée sur les pratiques de l'agriculture dans les vallées. Le parc a ainsi pu compléter les connaissances acquises par ses propres équipes d'ingénieurs et de techniciens. Sa connaissance des dynamiques agrienvironnementales s'est accrue grâce aux travaux d'agronomes, d'écologues, de géographes, de sociologues ethnologues... qui se sont succédés depuis le milieu des années soixante-dix.

# 2- Fin des années 1980 : évaluation des effets environnementaux de l'agriculture

A la fin des années 1980, le Parc national demande à l'IARE<sup>7</sup>, qui a coordonné en Languedoc Roussillon la réalisation de l'inventaire des ZNIEFF<sup>8</sup>, un bilan de sa politique agricole. Ce bilan comporte deux volets : une analyse de l'évolution de l'occupation des terres qui conclut à un rythme moyen de changement de l'occupation des sols de 1% par an, lié à 90% à la fermeture du paysage ; une analyse et une prospective de l'évolution des systèmes productifs qui montre que l'intervention du Parc a permis de maintenir un tissu d'exploitations agricoles.

Le rapport conclut que « l'évolution des milieux et paysages du Parc est considérable. Sur le long terme, le maintien du caractère actuel de nombreux paysages du Parc parait globalement menacé; le Parc possède un patrimoine biologique important (67 ZNIEFF) dont la préservation nécessite le respect d'un certain nombre de contraintes en particulier pour l'agriculture. ».

L'IARE conclut donc à l'insuffisance d'effet environnemental de la politique agricole. Il définit les bases d'une nouvelle politique agricole (modulation de l'aide à l'habitat en fonction du revenu; ciblage sur des enjeux environnementaux). L'IARE propose aussi la mise en place d'une politique de labellisation, la réalisation de cahiers des charges et d'un chiffrage financier des mesures de protection et de gestion de l'environnement et l'élaboration d'un cahier des charges précis pour chaque

ZNIEFF est demandée.

Selon l'analyse encore plus critique de Mousset (1992), durant cette première période, la réalité de la mise en œuvre des outils existants montre une politique essentiellement économique et visant au développement et à la modernisation de l'agriculture. Le Parc aurait été essentiellement un outil de développement agricole, « au prix de coûteux compromis ».

## 3- Vers une nouvelle politique agricole du Parc 1990-2015

L' analyse critique des actions passées est intégrée dans le programme d'aménagement : « Il a été montré que le seul maintien des exploitations ne suffit pas à la bonne conservation des milieux et des paysages... L'enjeu reconnu est maintenant celui d'une gestion du milieu plus soucieuse de l'environnement et du paysage »9.

La réorientation de la politique du Parc prend en compte les transformations du contexte politique et, en particulier, l'intérêt de plus en plus marqué pour la biodiversité (notamment avec la mise en œuvre du zonage Natura 2000...). Elle intègre aussi la montée en puissance des aides de la PAC qui commencent à prendre en considération les enjeux environnementaux (MAE, CTE). Les représentants des organisations agricoles qui, jusqu'à la fin des années 1980 refusaient nettement d'être considérés comme des «jardiniers de la nature »10, revendiquent que l'agriculture soit rémunérée pour l'entretien de l'espace et la préservation de la biodiversité<sup>11</sup>.

Aussi, le Parc national des Cévennes infléchit sa politique agricole pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, des habitats et espèces ; le maintien des milieux ouverts est identifié comme le principal enjeu. A l'image des politiques européennes et nationales, l'outil privilégié progressivement développé est la contractualisation. Le Parc prend acte de la faiblesse de ses moyens financiers propres et s'appuie sur la dimension environnementale des dispositifs agricoles européens et nationaux.

Son action se recentre sur le soutien à certains systèmes et techniques d'exploitation avec notamment :

- La valorisation des productions agricoles de haute qualité qui entretiennent les parcours (création des « agneaux de parcours », « bœufs de Pâques » sous le label « Authentique du Parc » et de savoir-faire locaux.
- La mise en œuvre de mesures agrienvironnementales dans laquelle le Parc s'implique d'abord difficilement (OLAE, CTE, CAD<sup>12</sup>). Il s'investit beaucoup dans les MAET<sup>13</sup> (plus de 150 contrats en 6 ans), en fournissant l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre en zone-cœur.

<sup>7.</sup> Institut d'Aménagements Régionaux et de l'Environnement.

<sup>8.</sup> Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique; elles constituent la première concrétisation réglementaire de l'évolution des conceptions des naturalistes/écologues et de l'accent qu'ils mettent à partir des années 80 sur la préservation de la biodiversité.

<sup>9.</sup> Programme d'aménagement 1994-1999.

<sup>10.</sup> Rousset, président de la FDSEA à l'AG FDSEA (1982) et au congrès FDSEA (1987).

<sup>11.</sup> Motion de la Chambre d'Agriculture du 27 novembre 1987 demandant le classement de la Lozère en zone sensible au regard de l'article 19 du règlement CEE N° 1760/87 ; congrès FDSEA 1991, 1992,1993.

<sup>12.</sup> Opération locale agri-environnementale, Contrat Territorial d'Exploitation créé la Loi d'Orientation Agricole de 1999, remplacé en 2003 par les Contrats d'Agriculture Durable.

<sup>13.</sup> Mesures agri-environnementales territorialisées.

- 有
- La transhumance à partir de 1999 avec la création de groupements pastoraux, l'aide à l'embauche de bergers et l'appui pour l'accès au foncier (notamment location des propriétés de l'établissement).
- La relance des actions foncières avec l'acquisition de terres agricoles pour la mise en œuvre de sa politique.
- La réalisation d'opérations de réouverture de pelouses envahies par les ligneux (LIFE Grands Causses ; LIFE<sup>14</sup> Landes et pelouses ; PLAC<sup>15</sup>) par suppression mécanique des ligneux.

Un projet de charte agricole présentant les orientations agricoles du Parc et fournissant un guide technique pour les agriculteurs (programme d'aménagement 2000-2006) est envisagé; les adhérents à la charte, devant bénéficier d'un contrat d'exploitation organisant l'intervention financière de l'établissement, définissant les préconisations pour l'amélioration des pratiques agricoles et pastorales et constituant un volet additionnel aux CTE.

Ces actions suscitent beaucoup d'espoirs. Ainsi, Chassany (1993) écrit que les agriculteurs « peuvent concilier des activités de production de produits agricoles de qualité, liés à un terroir chargé d'histoire et typé du point de vue environnemental, avec des activités de gestion du milieu naturel ». Le Parc affine progressivement son analyse des enjeux de préservation de la nature et de la biodiversité et met en place des mesures de gestion. Il rencontre toute une série de difficultés (dont des moyens financiers limités par rapport à ceux de la PAC) ou d'oppositions qui perturbent son action. Une évaluation de la politique du Parc national réalisée en 1998<sup>16</sup> souligne que « l'exemplarité du Parc s'estompe faute de moyens financiers ». Il s'appuie sur les dispositifs agrienvironnementaux qui s'avèrent être parfois plus une façon de soutenir l'agriculture que de préserver l'environnement et qui prennent mal en compte la gestion des parcours (éligibilité incertaine des surfaces embroussaillées...) ce qui est sans doute le principal enjeu du Parc. Avec le changement de politique du Parc et la réaffirmation de la nécessité de concilier le développement agricole et objectifs patrimoniaux, les relations entre le Parc et les agriculteurs se tendent. Cette opposition s'exprime le plus souvent dans les discours institutionnels<sup>17</sup> mais aussi parfois dans des manifestations et des actions juridiques. Ainsi, en 2000, l'inculpation de l'ASTAF<sup>18</sup> et d'un agriculteur du Mont-Lozère qui avait drainé sans autorisation une parcelle humide en zone centrale déclenche une manifestation de cinq cent agriculteurs dans les rues de Mende et de cent-vingt à Florac au siège du Parc. En 2007, un groupe d'agriculteurs vient soutenir sur le terrain les ayant-droits d'un terrain sectionnal du Bougès qui

veulent défricher une vingtaine d'hectares de landes à bruyères pour créer des prairies temporaires.

L'utilisation des parcours se réduit et le maintien des milieux ouverts, et du cortège d'espèces qui leur est associé, devient plus difficile du fait de la forte colonisation des ligneux. Il est nécessaire d'utiliser des moyens mécaniques (plan local d'action concertée du causse Méjean) ou d'avoir recours à des feux pastoraux. Sur le Mont Lozère et le Bougès où les ovins ont été largement remplacés par des bovins, les milieux ouverts sont entretenus par des feux pastoraux fréquents qui entretiennent la structure du paysage, son apparence, mais pas son fonctionnement et qui peuvent poser des problèmes environnementaux (érosion, destruction de populations, feux de forêts...).

Plus récemment, deux changements écologiques viennent encore compliquer la réutilisation des parcours :

- Le changement climatique commence à se manifester (Rambal, 2015); entre 2003 et 2015, tout ou partie du département de la Lozère a été reconnu sept fois sinistré par la sécheresse. Les éleveurs cherchent à compenser l'irrégularité des ressources fourragères par une augmentation des surfaces mises en culture au risque de détruire des habitats naturels et de relancer l'érosion; les prairies temporaires qui auraient pu fournir la possibilité de mieux utiliser les pâturages, s'avèrent trop souvent être le moyen de les délaisser.
- Le retour récent du loup vient impacter des systèmes d'élevage qui se sont organisés sans lui et sont déjà sous contraintes ; il semble qu'il induira un repli vers les bergeries et une artificialisation renforcée de l'agriculture à moins que l'on ne trouve le moyen de redonner toute leur place aux bergers.

La mise en culture n'est pas la seule réponse au changement climatique. Il est aussi possible de s'orienter vers le sylvo-pastoralisme, les arbres créant un microclimat favorable à la croissance estivale de l'herbe. Le maintien de l'élevage en milieu seminaturel serait aussi un moyen de limiter l'importance d'incendies qui risquent de se banaliser dans les montagnes périméditerranéennes. Mais, outre l'existence d'une réglementation peu favorable à l'usage pastoral des forêts, la présence du loup complique sérieusement le redéploiement de l'élevage dans ces espaces.

Le Parc est confronté comme il l'a été depuis le début à des situations changeantes et difficiles à analyser. Il semble que la meilleure façon de le faire est de mieux connaître les éleveurs, leurs enjeux de production, leurs pratiques, en ne les considérant pas comme un bloc homogène mais comme un ensemble d'individus ayant des stratégies variées. Le Parc s'en est donné les moyens en mettant en place une équipe importante chargée de la relation avec l'agriculture. Il s'est impliqué dans le programme Mil'ouv<sup>19</sup>, dont l'objectif est d'analyser la façon dont les agriculteurs utilisent leurs parcours et les effets qui en résultent pour la biodiversité. Avec la mise en

<sup>14.</sup> L'instrument financier pour l'environnement.

<sup>15.</sup> Plan local d'aménagement concerté.

<sup>16.</sup> Rapport d'évaluation de la politique du Parc national des Cévennes, Robert-Max Antoni et Louis Charbonnel, 30 juillet 1999.

<sup>17.</sup> Par exemple : « Il est nécessaire, même en zone centrale, que les agriculteurs se modernisent et développent leur exploitation. L'agriculture est la garante de la biodiversité. » B.Fages président FD-SEA (Rencontre avec la ministre de l'écologie 31 octobre 2006) ; « ...je n'exploite pas mes terres pour faire du jardinage et donner à manger à des animaux : j'exerce un métier... » CDJA-FDSEA 16 mai 2014 dans Lozère nouvelle.

<sup>18.</sup> Association Syndicale de Trayaux d'Amélioration Foncière.

<sup>19.</sup> Programme LIFE+ de l'Union Européenne conduit par le CEN LR « les milieux ouverts pastoraux méditerranéens ont de la ressource ! Partageons les savoirs pour préserver la biodiversité ! ».

T

place de la nouvelle charte, le Parc s'intéresse à des formes d'agriculture ou à des productions auparavant considérées comme marginales (agriculture biologique, châtaignes, laine...). La prise en compte d'expériences individuelles et innovantes, souvent portées par des agriculteurs situés aux marges, qu'ils soient néo-ruraux ou cévenols, pourrait fournir de nouvelles références pour l'action du Parc. La relation avec les exploitants et les propriétaires d'une grande partie de son territoire devrait évoluer vers des formes plus participatives.

Un deuxième élément favorable est que de nombreux agriculteurs se sont impliqués dans la vente directe ce qui leur permet de faire valoir la qualité environnementale de leur production. Elle permet au moins en partie de s'affranchir de deux des principaux écueils de la politique de labellisation du Parc, le faible volume de la production des filières et les difficultés d'organisation de la commercialisation (Blanc et Roué, 2009).

Donner plus de place aux initiatives des acteurs du territoire est probablement nécessaire pour tenir compte des lois de décentralisation et de régionalisation dont la mise en place a commencé en 1983 et s'est concrétisée pour les Parcs nationaux en 2006. Cela peut devenir une force en facilitant l'adaptation du territoire aux nombreux changements écologiques, économiques et sociaux auxquels le Parc est amené à faire face. Cela passe aussi par un meilleur partage d'informations et par un affichage plus clair des objectifs du Parc. Ainsi, depuis plus d'une dizaine d'années, le Parc a infléchi sa politique et son affirmation des enjeux de protection est probablement mieux comprise aujourd'hui par la profession agricole. Il subsiste de nombreuses incertitudes et, de ce fait, il est nécessaire d'avoir des politiques de veille pour mieux connaître les changements de pratiques, en comprendre les raisons et en mesurer les effets sur la biodiversité des surfaces concernées (Kleijn et al., 2001 ; Kleijn et Sutherland, 2003; Lepart et al., 2006)

### Conclusion

Les paysages des Cévennes ont considérablement changé depuis les premières actions de gestion de l'environnement, c'est-à-dire depuis l'époque où des forestiers se sont engagés dans le reboisement des terrains de montagne. Ces changements ont eu pour moteurs de profondes et diverses transformations politiques, économiques et sociales; l'élevage, dont les effectifs et les pratiques ont été très influencés par

ces transformations, a souvent joué un rôle important dans ces dynamiques de paysage.

Ces changements importants n'ont pas toujours été clairement perçus ou l'ont été avec un retard important par les gestionnaires du territoire. Ainsi, la stratégie des promoteurs du Parc, puis celle de ceux qui l'ont géré n'ont pas toujours été fondées, faute sans doute de connaissances disponibles, sur une claire compréhension de ces dynamiques et des processus qui les sous-tendaient. Si les orientations et les décisions prises ont souvent été pertinentes, elles ont parfois été décalées par rapport aux situations de terrain et marquées par des hésitations fréquentes entre la mise en œuvre d'une politique stricte de protection de la nature et celle d'une politique de développement agricole. Par ailleurs, le Parc a dû accepter qu'il ne disposait que d'une partie des leviers politiques et que les résultats de sa politique étaient fortement influencés par les politiques agricoles et les stratégies de nombreux acteurs à d'autres échelles.

Pour faire face à ces difficultés, le parc a progressivement ajusté son organisation et ses façons de faire. L'expérience acquise que toute action a des conséquences imprévues l'a amené à se réorganiser pour être mieux informé et plus réactif. De nouvelles incertitudes environnementales apparaissent. nous semble que, pour y faire face, il est nécessaire d'une part que le Parc affirme mieux son projet de préservation du patrimoine culturel et naturel et d'autre part qu'il soit plus attentif aux logiques des acteurs de la société civile ainsi qu'à la variabilité des contraintes environnementales, sociales et économiques auxquelles ils sont confrontés. Cette façon de faire correspond au land stewardship, que l'on commence à reconnaître en France sous la dénomination d'intendance du territoire. Le Parc a les moyens, compte tenu de son expérience, de toute l'information qu'elle lui a permis d'acquérir et de son organisation, de devenir un modèle dans ce domaine.

Remerciements: Les auteurs ont bénéficié du soutien de Franck Duguépéroux (PnC) pour l'analyse des données d'occupation des sols et de l'aide de Grégoire Gautier (responsable du service du développement durable du PnC) dans la recherche bibliographique. Pauline Roux (documentaliste au PnC) nous a facilité l'accès au riche fonds documentaire du Parc. Renaud Ward (responsable de la bibliothèque du CBN Bailleul) et sa collègue Virginie Depierre nous ont permis d'accéder au fonds documentaire de la SIGMA, réuni par Josias Braun-Blanquet. Nous leur adressons tous nos remerciements.



T

### Références bibliographiques

Association du Parc National culturel Cévennes-Lozère (avec le concours de la sociéfé des Arts et Lettres de la Lozère et la compagnie du Bas Rhône et du Languedoc, 1958) - Le Parc National Culturel des Cévennes. Association du Parc National culturel Cévennes Lozère. Mende, 49 p.

Basset K.L., (2010) - Aux origines du Parc national des Cévennes. Des précurseurs à la création le 2 Septembre 1970. Parc national des Cévennes, 247 p

Bieau C., (1956) - Le Fonds Forestier National et les problèmes de reboisement dans la région de Florac. Rev. Eco. Meridio., 15, 272-294.

Bieau C., (1955) - L'équilibre agro-sylvo- pastoral de la région floracoise », Thèse de droit, Université de Montpellier, 167 p.

Bieau C., (1968) - Le Parc national des Cévennes. Rev. Eco. Meridio., 63, 1-4.

Blanc J. Roué M., (2009) - Réinventer les agneaux gris : innovations et figures d'éleveurs, pp. 278-285, in Les Grands causses terre d'expériences, PnC, 384 p.

Blanquet H., (1845-1846) - Des troupeaux qui sont dirigés chaque année des départements du Gard et de l'Hérault vers les montagnes

de la Lozère. Bull Soc Agri Lozère, 77-85.

Brisebarre A.M., (1977) - Evolution de la transhumance ovine sur le Mont-Lozère. Parc national des Cévennes 101 p. Calvié J., (1936) - Le versant nord-ouest du Mont Lozère et la haute vallée du Lot, Bull Soc. Lang. Géo., 7, 97-119.

Chassany J.P., (1993) - Le métier d'agriculteur est-il en train de changer ?, in Collin G. et al. Les agriculteurs jardiniers de l'espace. Causses Chassany J.P., (1993) - Le métier d'agriculteur est-il en train de changer ?, in Collin G. et al. Les agriculteurs jardiniers de l'espace. Causses et Cévennes, 4, pp. 379-384.

Cote M., (1967) - Reboisements sur les causses. Buil. de la Soc.Lang. de Géographie, 90,1, 151-167.

CRPEE, CNABRL, (1955) - L'aménagement des zones non irriguées de garrigues et de montagnes. 45 p.

DDA Lozère (1967) - Pour un Parc National des Cévennes, Mission ade création du parc national des Cévennes, 21 p.

Ducamp R., (1932) - La culture pastorale dans les Cévennes en particulier. Bull. de la Soc. Forest. De Fr. Comté et des provinces de l'Est, 3-7.

Durand-Gasselin H., (1993) - Agriculture dans le Parc national des Cévennes. Causses et Cévennes, 4 ?, 377-378.

FAO (1956) - Voyage d'études en France dans le sud du Massif central. Compte rendu général. Dir Gen. Des Equiv et Forêts, 224 p.

FAO (1956) - Voyage d'études en France dans le sud du Massif central. Compte rendu général .Dir. Gen. Des Eaux et Forêts, 326 p.

Flahault C., (1911) - Création d'un Parc national dans l'Oisans. Conférence générale au congrès annuel. Bull Soc. Forest. de Franche-Comté, 8 p.

Flahault C., (1913) - Georges Fabre. Notice biographique et bibliographique. Bull. Soc. Et. des Sc. Nat. Nīmes, 20 p.

Granier P., (1982) - L'élevage bovin sur le Mont Lozère, Causses Cévennes, 395-397.
Guerrini M. Cl., (1995) - Le Parc National des Cévennes. Compromis entre conservation et développement. Strates, 8, 18 p.

Hulin V., (1931) - Les régions pastorales françaises. Ann. Forest. IV, 111-153. Hulin V., (1930) - Les améliorations pastorales en montagne. Ann. Forest., III, 2, 193-226. IARE, (1996) - Dynamique d'un espace rural en évolution. La Lozère. IARE, Montpellier, 5 vol., 92p., 46 p., 52 p., 30p., 36 p.

Joubert A., (1937) - Contribution et choix des réserves naturelles. Réserves biologiques forestières, pp. 29-37, in Aubréville et al. Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux. Mémoires de la Société de Biogéographie V, 267 p.

Kleijn, D. et Sutherland, W.J., (2003) - How effective are European agri-environment schemes in conserving and promoting biodiversity? Journal of applied ecology, 40(6), pp. 947-969. Kleijn, D., Berendse, F., Smit, R. et Gilissen, N., (2001) - Agri-environment schemes do not effectively protect biodiversity in Dutch agricultural

landscapes. Nature, 413(6857), pp. 723-725.

Kuhnholtz-Lordat G., (1938) - La terre incendiée. Essai d'agronomie comparée. Ed de la Maison Carrée. Nîmes, 361 p.
Kuhnholtz-Lordat G., (1945) - La silva, le saltus et l'ager de Garrigue. Annales de l'école nationale d'agriculture de Montpellier, XXVI, 4, 1-82.
Lamour Ph., (1956) - L'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc, in FAO Voyage d'études en France dans le sud du Massif central. Compte rendu général. Dir. Gen. Des Eaux et Forêts, 35-53.

Lepart, J., Marty, P. et Terraube, J., (2006) - Les mesures agri-environnementales et la bio-diversité: quel bilan. Conservation de la biodiversité et Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne: des mesures agro-environnementales à la conditionnalité environnementale, Paris, La Documentation Française, pp. 151-176.

Mazenot G., Monod M., Saboulin-Bollena R. de, Brager F., Delmas, Montaignac P. de, Martinel P., (1970) - Les agriculteurs et le Parc National des Cévennes ; éléments d'une politique contractuelle de participation aux activités du Parc. Préfecture de Lozère, Mende, 18 p. Monjauze A., (1971) - Un parc national adapté aux vieilles civilisations. Options méditerranéennes, 9, 87-92.

Monjauze A., (1974) - Le parc national des Cévennes, aménagement et principes. Association internationale des experts scientifiques du tourisme, 2 p., in 24° congrès de l'Association internationale des experts scientifiques du tourisme, Tourisme en espace rural, tourisme en espace concerté, AIEST, 161 p.

Mousset S., (1992) - protection de la nature et agriculture dans le Parc national des Cévennes. Bilan d'une expérience insolite. Ann. du

PnC, 5, 223-243.

Mure V. et Lepart J., (2005) - L'Ecole de Nimes, les conceptions de la gestion forestière en région méditerranéenne de Roger Ducamp,

conservateur des Eaux et Forêts. Bull. Soc. Sci. Nat. De Nīmes et du Gard, 65, 28-37.

Nègre M., (1932) - Aménagement du Mont Lozère. Revue des Eaux et Forêts, 194-222 ; 282-287.

Nougarède O., (1994) - L'équilibre agro-sylvo-pastoral, premier essai de réconciliation entre l'agriculture et la forêt. Rev. For. Fr., n°sp., 165-178.

Pavillard J., (1935) - Améliorations pastorales dans l'Hérault. Soixante neuvième congrès des Sociétés savantes, 169-173.

Rambal S., (2015) - Relations entre couverts végétaux des parcours et cycle de l'eau, pp. 25-37, in AFP L'eau des troupeaux en alpages et sur parcours, Cardère ed., 104 p.

Rieutord L., (1992) - Agriculture modernisée et campagnes fragiles : l'exemple des hautes terres lozériennes, pp. 281-292, in Des régions paysannes aux espaces fragiles. Colloque international en hommage à André Fel, CERAMAC, Clermont- Ferrand.

Saboulin-Bollena R. (de), (1974) - Les écobuages en Lozère, Revue forestière française, 26, n° sp., les incendies de forêt, 117-121.

Saussol A., (1970) - L'élevage ovin en Languedoc central et oriental (Gard, Hérault, Lozère), Thèse, Université de Montpellier, 3 vol., 296 p.

Thiault M., (1968) - Reconnaissance phyto-écologique des hautes terres des grands causses lozériens. Quelques éléments d'une prospective d'aménagement sylvo-pastoral. CNRS-CEPE, doc. 37, 117 p.

Thiault M., (1970) - Les conséquences écologiques de l'abandon cultural dans les Hautes Terres des Grands Causses, in Conséquences

écologiques d'une régression de la nature, CEPE, SCV, Mission d'études pour la création du Parc national des Cévennes, Année européenne de la conservation de la nature, 23-24.

Vanden Berghen C., (1967) - Étude sur la végétation des grands causses du massif central de France. Mémoire Soc. Roy. de Botanique de Belaiaue, 285 p

Vera F.W. M., (2000) - Grazing ecology and forest history. CABI Pub., 506 p.

